





Groupe de travail :

les clauses sociales d'insertion







#### **Objectifs du GT**



**Objectif 1 : Développer les clauses sociales dans la commande publique** 

**Objectif 2 : Mobiliser et coordonner les acteurs des aspects sociaux de la commande publique** 

Objectif 3 : Promouvoir des parcours vers l'emploi durable

**Principes d'action** 









### 1 - Développer les clauses sociales dans la commande publique







# 1- Mobiliser les donneurs d'ordre pour accroître le nombre de marchés comportant des clauses sociales



- 1. Promotion et communication sur les clauses sociales
- 2. Sensibilisation et mobilisation des donneurs d'ordre
- 3. Harmoniser la rédaction des clauses sociales entre donneurs d'ordre pour faciliter la réponse par les entreprises
- 4. Facilitation de la mise en relation avec des facilitateurs le cas échéant, en lien avec les réseaux de l'insertion et du handicap
- 5. Diversification des secteurs d'activités faisant l'objet d'un marché clausé
- 6.Incitation des maîtres d'ouvrage à allotir les marchés pour les rendre accessibles aux TPE/PME, en particulier aux structures d'insertion (en co-traitance ou en réponse directe)







# 2 - Partager les données en matière de clauses sociales et de marchés publics pour développer la clause sociale



- 1. Meilleure visibilité des clauses sociales et des marchés publics
- 2. Analyse des potentialités de développement des clauses sociales
- 3. Mobiliser des experts/services nationaux (INSEE,)
- 4. Enrichir, capitaliser et mettre à disposition les données







### 3 - Diffuser une culture juridique commune sur la commande publique



- 1. Partage avec tous les acteurs concernés d'une culture commune sur la réforme de la commande publique
- 2. Harmonisation de la rédaction des clauses sociales entre acheteurs publics
- 3. Mutualisation de l'expertise
- 4. Visibilité des méthodes de décompte du nombre d'heures d'insertion selon les donneurs d'ordre, et recherche d'une certaine forme d'harmonisation







## 2 - Mobiliser et coordonner les acteurs des aspects sociaux de la commande publique







### 1 - Coordonner les acteurs départementaux et têtes de réseau de la clause sociale



- 1.Un cadre de référence clair et lisible qui précise le rôle et les missions de chacun des acteurs, et leurs articulations (ex. facilitateurs/prescripteurs ou facilitateurs/SIAE/EA/ESAT)
- 2.Une gouvernance adaptée à un pilotage en mode projet, en lien avec les réseaux régionaux (entreprises, formation, insertion...)
- 3. Mutualisation et valorisation des pratiques et outils des coordinations départementales / territoriales







# 2 -Mobiliser les structures de l'ESS (Structures d'insertion par l'activité écon de l'ESS et Entreprises adaptées notamment)

- 1. Promotion des marchés réservés pour les SIAE / EA
- 2.Organisation de formations sur les clauses sociales (publics : donneurs d'ordre / SIAE et EA) pour construire une commande adaptée
- 3.Appui aux réseaux régionaux IAE et EA sur les clauses sociales, en vue d'élaborer un outil partagé sur les achats responsables









#### 3- Promouvoir des parcours vers l'emploi durable







### Animer le réseau des facilitateurs et sécuriser les «zones blanches »



- 1. Mutualisation, valorisation et essaimage des pratiques : capitalisation des bonnes pratiques et outils des facilitateurs
- 2. Visibilité des dispositifs et outils mobilisables par les facilitateurs ; valorisation d'un référentiel régional
- 3. Formation des facilitateurs et renforcement des compétences
- 4. Harmonisation des pratiques professionnelles
- 5. Appui à la mise en place d'une coordination inter-territoriale de plusieurs facilitateurs ; application du principe de « facilitateur chef de file »
- 6.En lien avec les réseaux régionaux d'insertion, mise à disposition aux facilitateurs d'informations (sur les marchés notamment mais également de l'ensemble des outils pratiques et éléments de politiques d'achats socialement responsables des donneurs d'ordre)
- 7. Diffusion d'information sur les dispositifs et formations adaptées à leurs métiers







## 2 - Repérer, valoriser et mutualiser les pratiques pour développer des parcours qualifiants vers l'emploi durable



- 1.Elaboration d'argumentaires pour développer la globalisation des heures d'insertion pour construire des parcours qualifiants
- 2. Mutualisation et valorisation des pratiques relatives à l'ingénierie de formation (relations avec les OPCA, mobilisation de financements de la formation, propositions de formations adaptées ou sollicitations de formations existantes...)
- 3. Proposition d'Indicateurs de réalisation de l'action de qualité de la clause sociale







### 3- Suivre et évaluer l'impact des clauses sociales



- 1.Mettre a disposition les données et permettre leur exploitation avec et par les partenaires (Etat, maitres d'ouvrage, région, SPE, réseaux, CRESS, ...)
- 2. Construire un tableau de bord partage des aspects sociaux des marches publics
- 3. Permettre l'analyse des publics bénéficiaires, des emplois (secteurs et métiers) et des compétences requises





#### PRINCIPES D'ACTION



- Partir de/et valoriser l'existant : acteurs, outils, pratiques, orientations
- Créer du lien et de la transversalité : groupe de travail miroir acheteurs / filière insertion/ESS/facilitateurs/entreprises
- ❖S'appuyer sur les têtes de réseau existantes et les coordinations départementales
- ❖ Développer une approche collective et partenariale sans exclusive
- Privilégier les actions concrètes (livrables, rédaction) et faire la preuve du concept (évaluation)
- Harmoniser, simplifier, coordonner



